

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°174 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 5 au 11 août 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 août 2019, au moins 535 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS..... 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 5

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS 6

I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 6

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

APC : *Agent de Police Chef*

AT : *Agent de Transmission*

BPC : *Brigadier de Police Chef*

CDS : *Centre de Santé*

CMCK : *Centre Médico-Chirurgical de Kinindo*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

COGERCO : *Compagnie de Gérance du Coton*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPD : *Union pour la Paix et le Développement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre, 2 victimes de VBG, 4 torturées et 14 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées, figurent un nourrisson et une fillette tués.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Une personne tuée en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 août 2019 indique qu'en date du 3 août 2019, vers 20 heures, tout près du terrain de Basketball, en face des hangars de la COGERCO, à la 5^{ème} transversale de Gihanga, commune Gihanga, province Bubanza, Jean Claude Nizigiyimana alias Kiraya, cultivateur, âgé de 30 ans, originaire de la colline Kayoyo, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural a été battu à mort par les AT du commissaire communal de Gihanga, BPC 2 Benjamin Ndoriyobija dont APC 1 Emile Niragira. Selon des sources sur place, le commissaire communal Benjamin faisait des rapports sexuels avec une prénommée E., fille du surnommé M. quand Jean Claude rentrait chez lui en passant tout près dudit commissaire. Les AT dont APC 1 Emile Niragira l'ont arrêté, l'ont tabassé sur l'ordre de ce Commissaire et l'ont laissé agonisant. En arrivant à la maison, ses voisins l'ont conduit au CMCK à Bujumbura où il a rendu l'âme en date du 6 août 2019. En date du 8 août 2019, le TGI Bubanza a auditionné dans un procès de flagrance APC 1 Emile Niragira en l'absence de BPC 2 Benjamin Ndoriyobija, le commanditaire et la cour a reporté l'affaire pour une date ultérieure afin de pouvoir entendre aussi Benjamin Ndoriyobija.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 6 août 2019, à la 8^{ème} avenue, quartier II, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé, tout près du bar appelé Nganda relax. Selon des sources sur place, la victime présentait des signes d'étranglement. Selon les mêmes sources, les auteurs n'ont pas été connus.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL torturé en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2019 indique qu'en date du 3 août 2019, vers 20 heures, sur la colline Munyika, zone Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke, des Imbonerakure dirigés par leur chef, prénommé Bienvenu, ont tabassé le nommé Karenzo, membre du parti CNL et ont déchiré sa chemise. Selon des sources sur place, la victime qui rentrait d'une fête a été forcée de s'agenouiller mais elle a refusé et ces Imbonerakure ont commencé à le frapper mais la victime a été secourue par des policiers en patrouille qui ont dispersé ces Imbonerakure. Selon les mêmes sources, la victime qui avait été accusée d'être un membre du parti CNL, a porté plainte auprès des élus collinaires qui n'ont pas réagi.

Trois personnes torturées en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 août 2019 indique qu'en date du 2 août 2019, vers 1 heure, sur la colline centre-ville, zone, commune et province Bubanza, Bihayo Matata Kabanda, Kwigwasa Mukome et Djuma Pili, tous congolais, vendeurs de chèvres, ont été tabassés, ventre à terre et pillés d'une somme de cinq mille fbu par 4 personnes Nshimi alias Afande et Mayondi, tous Imbonerakure, Révoat et François, tous élus collinaires. Selon des sources sur place, ils étaient logés à l'hôtel Guest House de Bubanza. Selon les mêmes sources, l'élu collinaire, François a été arrêté et détenu au cachot du poste de police Bubanza tandis que les trois autres n'ont pas été inquiétés.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS

Douze membres du parti UPD- Zigamibanga arrêtés en commune et province Bururi

En date du 11 août 2019, au bar restaurant Oasis de Buta, colline Muzima, zone Muzenga, commune et province Bururi, douze membres du parti UPD- Zigamibanga dont Jean Claude Ndayisenga et Tharcisse Nduwimana, magistrats du parquet de la République à Bururi ont été arrêtés par des policiers du parquet général près la cour d'appel de Bururi sur l'ordre du Gouverneur de cette province, Frédéric Niyonzima. Selon des sources sur place, parmi ces membres, il y avait des enseignants originaires de la commune Vyanda et ils ont été accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, tous ont été détenus au cachot de police à Bururi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Makamba

En date du 6 août 2019, vers 21 heures, dans le quartier Mukenke, zone, commune et province Makamba, Didace, commerçant et militant du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police par Vital, chauffeur et secrétaire communal parti du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé aux cérémonies d'accueil du président du parti CNL dans cette province et il a été relâché après un paiement d'une amende de 50 000 fbu.

Une personne arrêtée en commune et province Ruyigi

En date du 5 août 2019, au quartier Sanzu III, centre, commune et province Ruyigi, le surnommé Gapfiramari, propriétaire d'une maison louée comme permanence provinciale du parti CNL, a été arrêté et détenu par Olivier, Commissaire Provincial de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, Gapfiramari a été accusé de faire louer sa maison comme permanence provinciale du parti CNL dont l'inauguration était prévue pour le 11 août 2019. Selon les mêmes sources, il a été libéré, le 7 août 2019 et l'inauguration n'a pas eu lieu jusqu'à cette date.

I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bubanza

En date du 8 août 2019, vers 14 heures, sur la sous-colline Giko, colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, D.N., âgée de 7 ans, fille de J.D.N. et O.N., a été violée par Bikorimana,

Imbonerakure, âgé de 19 ans dans sa maison au moment où il n'y avait personne. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Bubanza tandis que la victime a été conduite au centre Seruka à Bujumbura Marie.

Une fille violée en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 5 août 2019, vers 8 heures, sur la colline Nyarusange, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, C. K., âgée de 11 ans, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été surpris en train de commettre le crime et il a pris une petite houe et a pourchassé tous ceux qui ont secouru la fille. Selon les mêmes sources, il a blessé 3 personnes à savoir Annonciate Manariyo, Bosco Hatungimana et une fillette prénommée Darlène, âgée de 7 ans. Ces derniers ont été conduits au CDS Nyamurenza puis transférés à l'hôpital de Buye, tandis que l'auteur a par après été maîtrisé par la population de la localité. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été tabassé et a été évacué vers le CDS Gitare où il a rendu l'âme, le même jour, vers 16 heures.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 7 août 2019, au centre de négoce de Kubanero rural, colline et zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, Jacqueline Uwimana, âgée de 23 ans, a tué son bébé d'une semaine, à l'aide d'un couteau. Selon des sources sur place, Maso, père biologique de l'enfant avait refusé la paternité. Selon les mêmes sources, Jacqueline Uwimana a été arrêtée et détenue au cachot de la PJ de Kirundo depuis le 8 août 2019.

Un enfant tué en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 août 2019 indique qu'en date du 4 août 2019, le matin, sur la colline Kinyami, commune et province Ngozi, une fillette nommée Nayake, âgée de 4 ans, a été enlevée à domicile puis décapitée à l'aide d'un couteau, la tête jetée sur le mont Mukinya par Ernest Miburo, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Murama, zone Gatsinda, commune Mwumba de la même province. Selon des sources sur place, une affaire d'achat d'armes avec le père de l'enfant est à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, dans un procès de flagrance, en date du 7 août 2019, le Tribunal de Grande Instance de Ngozi a condamné le présumé auteur d'une peine à perpétuité, des dommages et intérêts évalués à 15 millions fbu ou d'une servitude alternative de 75 ans.

Une personne lynchée en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 5 août 2019, vers 8 heures, sur la colline Gitare, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, Jean Marie Habimana, âgé de 26 ans, a été lynché par la population de la colline Nyarusange, de la même zone et même commune. Selon des sources sur place, Jean Marie Habimana a été attrapé en train de violer une fillette, C. K., âgée de 11 ans. Selon les mêmes sources, il a blessé 3 personnes parmi celles qui étaient intervenues pour secourir l'enfant.

Attaque armée en communes Gisagara et Cendajuru, province Cankuzo

En date du 8 août 2019, de 4 heures à 10 heures du matin, sur les collines de Bumba, Bunyerere, de Twinkwavu et Misugi, dans les communes de Gisagara et Cendajuru, en province Cankuzo, des combats ont opposé l'armée burundaise et des groupes armés, le long de la frontière tanzano-burundaise. Selon des sources sur place, des militaires du 2^{ème} bataillon Commando de Gitega baptisé, le 1^{er} juillet 2019, « Camp Ntare Rugamba » sont venus en renfort du camp de Mutukura, en province Cankuzo. Le bilan de ces combats n'a pas été connu.

Des entraînements paramilitaires avec des enfants en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 10 août 2019, de 5 heures à 8 heures du matin, dans tous les quartiers du centre, commune Buhiga et province Karuzi, trois groupes de 30 à 50 Imbonerakure des collines Buhiga, Mwoya et Rwingoma, commune Buhiga, province Karuzi, ont sillonné dans les rues et ont fait un défilé militaire munis des bois taillés en forme de fusils. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient sous le commandement des Imbonerakure Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga, les prénommés Gérard, chef du personnel à la DPE, Théogène alias Faïda et Fabien dans un sport collectif en scandant des slogans d'intimidation. Selon les mêmes sources, un autre groupe d'une quarantaine d'enfants communément appelés les aiglons « Ibiswi vy'Inkona », âgés entre 7 à 15 ans originaires de la colline Mwoya, encadrés par des Imbonerakure dont le surnommé Star, les prénommés Félix et Issa du centre de Buhiga ont rencontré les trois autres groupes. Ces enfants apprenaient des slogans et des chants divisionnistes suivants : « 1972 naravyumvise, 1993 narabibonye, sinzokwibagira 2015, abansi barakaka,... », ce qui signifie en 1972 je l'ai entendu, en 1993 je l'ai vu, je n'oublierai pas l'année 2015, les ennemis nous guettent. Ces années correspondent à des périodes de crise sanglante dans l'histoire du Burundi. D'après l'un des Imbonerakure instructeurs, ils se préparent à une première démonstration avec ces enfants dans un défilé prévu le 17 août 2019 au chef-lieu de la province Karuzi à l'occasion de la fête des Imbonerakure.

Perturbation des activités de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 10 août 2019, vers 10 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, en plein culte de l'église Adventiste du 7^{ème} jour, un groupe de policiers guidés par deux pasteurs, l'un nommé Nkundumwe originaire de Ngozi et l'autre nommé Biganama originaire de Cankuzo et travaillant à l'hôpital de référence de Karuzi a essayé d'entrer par force mais les jeunes de cette église lui en ont empêché. Selon des sources sur place, cette intrusion avait pour but de chasser le pasteur de cette église prénommé Emery et imposer à son poste un jeune homme prénommé Nestor, venu avec ce groupe, originaire de la colline et commune Gitaramuka de la même province. Selon les mêmes sources, le procureur de Karuzi et le responsable provincial du SNR sont intervenus et ont essayé de convaincre les fidèles de laisser les membres dudit groupe d'entrer mais en vain. Les membres de ce groupe sont partis et les fidèles de l'église craignent à la sécurité de leur pasteur puisque beaucoup de menaces se sont proférées contre lui.

Intolérance politique en commune Mugina, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2019 indique qu'en date du 4 août 2019, vers 10 heures, sur la colline Musenyi, zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, des membres du parti CNL se sont battus avec un groupe d'Imbonerakure dont Boniface, enseignant et chef des démobilisés ainsi qu'Elie. Selon des sources sur place, ces membres du parti CNL allaient à Musenyi pour l'ouverture d'une permanence de leur parti CNL quand ils sont tombés dans une embuscade des Imbonerakure munis de pierres et de bâtons. Selon les mêmes sources, les membres du parti CNL à Musenyi qui attendaient les leurs en vain ont été appelés en renfort et des Imbonerakure vaincus se sont dispersés en fuyant les uns dans les ménages, les autres dans la brousse. Des deux côtés il y a eu des blessés dont un Imbonerakure connu sous le nom de Hakiza qui a été battu avant d'être conduit au CDS de Rubirizi. Pour rappel, Boniface est celui qui a guidé les éléments du SNR qui ont enlevé Isaïe Batumunwa, mobilisateur provincial du parti CNL, en date du 22 juillet 2019 au marché Nyeshenza du chef-lieu de la commune Mugina.

Un membre du parti Sahwanya FRODEBU intimidé

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2019 indique qu'en date du 4 août 2019, sur la colline et zone Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga, Felix Muhiziwintore, responsable du parti Sahwanya FRODEBU a été intimidé par Rénovat Ruberandinzi, responsable communal du parti CNDD-FDD dans la permanence de ce parti. Selon des sources sur place, Ce responsable du parti au pouvoir lui a dit qu'il était en train de mettre sa vie en danger en collaborant avec le parti CNL d'Agathon Rwasa, constituant un obstacle de taille pour le CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a eu un délais d'un mois pour adhérer au parti CNDD-FDD. Il lui a également dit que s'il se hasardait à ériger une permanence de sa formation politique, que celle-ci sera détruite ou incendiée.

Une permanence du parti CNL vandalisée en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 8 août 2019, la permanence du parti CNL au village V, commune Gihanga, province Bubanza a été vandalisée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des écrits se trouvant sur des murs de cette permanence ont été falsifiés. Selon les mêmes sources, en date du 9 août 2019, cette permanence et deux du village I et III allaient être inaugurées mais l'Administrateur communal de Gihanga, Léopold Ndayisaba, a interdit leur inauguration arguant qu'ils n'avaient pas demandé la permission.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des attaques armées, des entraînements paramilitaires, des cas d'intolérance politique et des intimidations ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.